



# Pour une Europe de la Santé

Les propositions des  
Libéraux de Santé pour faire  
bouger les lignes

Avril 2024





## **Les Libéraux de Santé**

*54 rue Ampère*

*75849 PARIS cedex 17*



[contact@lesliberauxdesante.fr](mailto:contact@lesliberauxdesante.fr)



[lesliberauxdesante.fr](http://lesliberauxdesante.fr)



# Introduction

Le 9 juin prochain, les 445 millions d'Européens devront choisir leurs représentants au Parlement européen.

Bien que le secteur de la santé soit traditionnellement considéré comme une compétence nationale, le rôle de l'Union Européenne dans l'amélioration de la santé de nos concitoyens reste fondamental. La crise sanitaire de la COVID a d'ailleurs montré la nécessité d'une collaboration efficace entre les pays pour organiser la réponse et anticiper les crises sanitaires.

Au-delà, les systèmes de santé des Etats-membres sont soumis aux mêmes tensions liées au vieillissement de leur population, aux mêmes enjeux de financement et d'inclusion sociale.

Les prochaines élections européennes doivent être l'occasion d'un débat de fond sur les futures orientations communes au service de la santé des citoyens européens.

Les Libéraux de Santé souhaitent faire vivre ce débat et s'engager pour promouvoir une Europe de la Santé, car ils croient fermement que l'amélioration de la santé publique nécessite une approche coordonnée.

Ce document rassemble nos propositions pour sensibiliser et mobiliser les candidats à l'élection européenne autour de cet enjeu majeur.

Philippe BESSET,

Président des Libéraux de Santé



# Sommaire

- Pour une Europe de la Santé
- Pour la reconnaissance des professionnels de santé libéraux
- Pour l'indépendance professionnelle
- Les LDS
- L'équipe des LDS



# Pour une Europe de la Santé

## Agir contre les pandémies

- Construire à l'échelle de l'Union Européenne les **politiques et outils de prévention et de lutte contre les pandémies.**

## Soutenir la recherche et l'innovation

- Recentrer le programme-cadre de l'UE pour la recherche et l'innovation sur la Santé afin **d'accélérer le développement de nouvelles thérapies et de vaincre le cancer.**

## Développer l'accès aux soins avec le numérique

- Soutenir les initiatives en matière de santé numérique **pour améliorer la qualité et l'accès aux soins.**

## Relocaliser la production des produits de santé

- Doter l'UE d'une politique industrielle du médicament permettant d'**en finir avec les pénuries actuelles.**



# Pour la reconnaissance des professionnels de santé libéraux

## Garantir et promouvoir le plus haut niveau de qualification

- Encourager **la mise à jour des formations initiales** ainsi que leur coordination entre Etats membres pour assurer des soins de haute qualité dans toute l'Union.
- Garantir que **la reconnaissance des qualifications obtenues hors de l'UE se fasse dans chaque Etat membre selon les mêmes critères** et dans le respect des normes minimales de formation figurant de la directive « *Qualifications professionnelles* ».
- Introduire dans la directive 2005/36 **un système commun d'évaluation régulière et indépendante des formations** dispensées dans tous les établissements de formation de tous les Etats membres et relancer les « *cadres communs de formation* ».
- **Renforcer la formation des professionnels de santé en matière de préparation aux crises futures**, tel que prévu par le projet européen HERA (Health Emergency Response Authority).
- Encourager la **formation continue tout au long de la vie**, condition indispensable à des soins de qualité.



# Pour l'indépendance professionnelle

Lutter contre la financiarisation de la santé : les structures de soins et les pharmacies ne sont pas des entreprises comme les autres

Pour **sanctuariser l'indépendance des professionnels de santé et des structures libérales de soins**, il est primordial de **préserver le principe de subsidiarité entre les États membres et l'Union européenne en matière de santé**. La subsidiarité est essentielle pour garantir que l'État français conserve la souveraineté nécessaire à l'application de sa réglementation nationale spécifique en santé.

La Cour de Justice européenne dans deux arrêts\* confirme qu'il « *appartient aux Etats membres de décider du niveau auquel ils entendent assurer la protection de la santé publique et la manière dont ce niveau doit être atteint. Ce niveau pouvant varier d'un Etat membre à l'autre, il convient de reconnaître aux Etats membres une marge d'appréciation* ». Elle reconnaît également que **la qualité de professionnel de santé comme exploitant de sa structure et détenteur des capitaux constitue un gage de responsabilité, ses intérêts économiques se trouvant tempérés par ses obligations professionnelles et déontologiques**.

L'ordonnance du 8 février 2023 relative au du cadre juridique des Sociétés d'exercice libéral (SEL) consacre l'usage de la notion de « professionnel exerçant » précise certains garde-fous opérationnels permettant de renforcer la protection de l'indépendance des professionnels en améliorant la transparence du fonctionnement des structures.

- **Préserver l'indépendance des structures de soins et des officines** passe notamment par :
  - Le maintien de la subsidiarité entre les États membres et l'Union européenne en matière de santé
  - La limitation aux seuls praticiens de la création et la gestion des entités juridiques de droit privé autorisées à pratiquer une profession de santé ;
  - L'obligation pour les professionnels de santé actionnaires de telles sociétés, d'y exercer leur profession.

\*CJCE, 19 mai 2009, aff. C-531/06, Commission des Communautés européennes c/ République italienne et aff. C-171/07, Apothekerkammer des Saarlandes c/ Saarland



# Pour la souveraineté numérique

## Œuvrer ensemble pour un avenir de santé numérique qui n'entrave pas les professions et la prestation de soins

- Développer une IA européenne au service de la Santé et des professionnels.
- Encadrer le développement des plateformes et éviter les concentrations.
- Mettre en œuvre une database européenne sécurisée des données de santé accessibles aux professionnels de santé à des fins de recherche.
- Veiller à ce que les principaux développements législatifs dans le domaine de la santé en ligne, tels que l'Espace européen des données de santé, soient réellement réalisables. Les développements de la politique de santé numérique doivent également prendre en compte les charges financières et administratives qu'ils entraînent pour les professionnels de santé libéraux.
- La sécurité et la confidentialité du patient, du professionnel de la santé et de la relation privilégiée entre les deux ne doivent pas être compromises : à ce titre, l'échange numérique d'informations sur les données et les dossiers des patients doit être à l'épreuve des défaillances et protégé à tout prix contre les abus et l'exploitation.

## Construire une IA européenne au service de la santé et de la qualité des soins

- Veiller à ce que les progrès de la santé en ligne et de l'intelligence artificielle (IA) ne se substituent pas à l'expertise, notamment clinique, au diagnostic, au traitement et aux soins de suivi par un professionnel de santé.
- Combattre l'exploitation des données personnelles de santé par des entités commerciales qui utilisent les progrès de l'IA pour fournir aux patients des traitements dangereux et en dehors des professionnels de santé.
- Mettre en œuvre une database européenne sécurisée des données de santé accessibles aux professionnels de santé à des fins de recherche.
- Garantir que les professionnels libéraux qui ont contribué à collecter des données pour l'IA en soient les codétenteurs.



# Les LDS

Les Libéraux de Santé (LDS) sont une intersyndicale constituée des **dix syndicats majeurs représentatifs des professionnels de santé libéraux**. Elle découle d'une alliance historique entre les **CDF, la CSMF, la FFMKR, la FNI, la FNO, la FNP, la FSPF, le SDA, le SDBIO et le SNAO**. Unis par **une vision commune de l'exercice libéral de la santé**, les membres des LDS partagent des valeurs fondamentales telles que l'indépendance, la responsabilité et la solidarité.

Les LDS se caractérisent par **un engagement fort dans le système conventionnel**, témoignant de leur attachement à maintenir les principes fondamentaux de l'Assurance maladie qui visent à **garantir l'accès aux soins pour tous**.

La responsabilité et le travail de fond sur des propositions constructives guident les travaux des LDS. Ces travaux se concentrent sur plusieurs axes stratégiques, dont la restructuration de l'organisation des soins au service des patients pour garantir à tous une prise en charge complète et humanisée.

Ils s'investissent naturellement dans l'évolution des métiers de santé, afin de répondre aux enjeux contemporains du secteur. Ils encouragent une formation initiale et continue de qualité des professionnels.

Les LDS participent activement au débat sur le financement des soins de ville et sont impliqués dans les discussions relatives à la fixation de l'Ondam (Objectif national des dépenses d'assurance maladie). Ils militent ainsi pour **un meilleur équilibre entre les budgets alloués aux soins de ville et ceux destinés aux établissements publics de soins**.

Les LDS promeuvent le développement d'**une santé numérique qui respecte l'humain**, veillant à intégrer les avancées technologiques de manière éthique et responsable.

Ainsi, par leur action concertée, les LDS entendent promouvoir une pratique de santé libérale **durable, éthique et tournée vers l'avenir**, pour la qualité des soins.

Ils formulent régulièrement des propositions, dont la rédaction d'un *Projet de loi de Santé ambitieux*, et portent des projets, notamment en faveur de la coordination des soins, ou de l'indépendance professionnelle dans le cadre des organismes interprofessionnels nationaux (UNPS et UNAPL) où ils occupent une place importante.

# L'équipe des LDS



**President** : Philippe BESSET – FSPF



**1<sup>ère</sup> Vice-présidente** : Sarah DEGIOVANI- FNO



**Secrétaire générale** : Catherine MOJAÏSKY - Les CDF



**Trésorière** : Pascale LEJEUNE – FNI

## Vice-présidents :



- François BLANCHECOTTE – SDBIO



- David BOUDET – FNP



- Franck DEVULDER – CSMF



- Pierre-Olivier DONNAT - Les CDF



- Luis GODINHO – SDA



- Daniel GUILLERM – FNI



- Sébastien GUERARD – FFMKR



- Mélanie ORDINES - SNAO

